

Casino, Guichard-Perrachon

Rémunération des dirigeants

(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF)

Suivant l'avis émis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et sur la base des analyses réalisées par deux cabinets d'expertises, le Conseil d'administration, a décidé, lors de sa réunion du 28 juillet 2010, que la rémunération variable du Président-Directeur général, tout en continuant de pouvoir atteindre 100% de la part fixe en cas de réalisation des objectifs, pourra représenter jusqu'à 150% en cas de surperformance.

Paris, le 3 août 2010